

## Meyclub : démêler le **VRAI** du **FAUX**



### Pourquoi le CSE propose-t-il moins de bons d'achat remisés via la plateforme de billetterie depuis début 2022 ?

➤ **Ceci est lié à la mise en place de Meyclub à la place de Kalidea**

Il s'agit d'un hasard du calendrier. Tous les prestataires de billetterie devront abandonner ces bons remisés.

**FAUX**

➤ **Cette diminution est liée à un durcissement des règles de l'URSSAF**

Une tolérance était admise pour la vente des bons remisés, ce n'est plus le cas maintenant.

Les CSE doivent limiter la vente des bons d'achat remisés aux univers liés strictement à la culture et à la pratique de loisirs culturels et sportifs.

L'AISC s'est mis en conformité en 2022 afin de ne pas risquer un redressement et pénaliser les budgets octroyés.

**VRAI**

➤ **L'AISC subventionnait des bons d'achat, ce qui n'est plus le cas sur la plateforme Meyclub**

Seuls les bons d'achat concernant les univers **culture**, pratique de **loisirs culturels et sportifs** étaient et peuvent toujours être subventionnés, la règle n'a pas changé.

Les autres bons d'achat étaient parfois présentés avec des réductions, mais toujours non subventionnés.

Nota : Les *chèques Kadéos culture* remplacent les *chèques Lire UP* sur la plateforme Meyclub.

**FAUX**

➤ **Il n'y a plus d'intérêt à proposer des bons d'achat non remisés sur la plateforme Meyclub**

Les CSE peuvent continuer à vendre des bons d'achat non remisés, afin de vous permettre d'échanger les chèques cadeaux offerts (naissance, rentrée scolaire, Noël) contre un bon d'achat mono ou multi-enseignes, au choix parmi les enseignes correspondant à l'évènement.

Nous conservons donc ces bons sur la plateforme billetterie à cet effet.

**FAUX**

➤ **Le CSE pourrait vendre des bons d'achats remisés via une coopérative**

Comme certains CSE le pratiquent, l'AISC pourrait mettre en place une coopérative afin de continuer à vendre des bons remisés.

Nous avons choisi de ne pas le faire eu égard aux coûts non négligeables associés, qui impacteraient le budget des autres activités et nous obligerait donc à diminuer les plafonds de subventions sur d'autres postes.

**VRAI**

➤ **Le CSE ne propose plus du tout de réductions sur des grande enseignes hors sports et culture**

La Commission Fournisseurs a mis en place un certain nombre de partenariats, notamment via la carte « *Supercard* » afin d'essayer de pallier cette situation.

La liste de ces accords pourra évoluer dans le temps, avec les enseignes qui sont favorables à mettre en place un partenariat.

**FAUX**